

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Subvention à
l'Association
Pour le Don de
Sang bénévole
de Bordeaux et
environs –
Antenne de
Floirac – Année
2019. Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD,
M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association pour le Don du Sang bénévole de Bordeaux et environs – Antenne de Floirac a pour objectif principal de susciter le don volontaire et bénévole du sang sur l'ensemble du territoire bordelais.

L'association propose :

- Collecte,
- Repas,
- Animations et présence lors des forums associatifs.

En 2018, l'association a effectué 151 collectes sur Bordeaux et ses environs dont 6 organisées sur la commune. Le nombre de donneurs est de 8 437 contre 8 269 en 2017.

Pour 2019, l'association prévoit toujours au moins 6 collectes sur Floirac et participer au forum des associations.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association pour le Don du Sang une subvention de 100 € pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la demande de l'Association pour le Don du Sang ;
Vu le bilan financier de l'Association pour 2018 et son budget prévisionnel 2019 ;
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 15 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 100 € de subvention à l'Association pour le Don du Sang pour 2019.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2019.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019

Le Maire,

